

Secrétaire élue : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, , Romain COLLIER, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Absents : Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD (pouvoir à Lydie AUGAY), Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO)

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du PV de la séance du 23/05/2023

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 23/05/2023.

Adopté par 19 et 6 abstentions (Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Mme Patricia BALMONT, M Romain COLLIER, Dimitri GIRARD)

03- Exercice des pouvoirs délégués du Maire – compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Concessions cimetières :

Cimetière n°1 : 19/05/2023 : renouvellement concession n°464, 2,67m², 15 ans
01/06/2023 : nouvelle concession n°413, 3 m², 30 ans

Cimetière n°2 : 04/05/2023 : renouvellement concession n°136, 6 m², 15 ans
19/05/2023 : nouvelle concession, n°131, 3 m², 30 ans

Cimetière n°4 : 11/05/2023, renouvellement concession n°169, 3 m², 15 ans
19/05/2023 : renouvellement concession n°251, 3m², 15 ans

Cavurne : 31/05/2023 : nouvelle concession n°17, 15 ans
05/06/2023 : nouvelle concession n°18, 15 ans

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente sur non bâti, Reverdy, renonciation au DPU le 19/05/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Eugène Déchelette, renonciation au DPU le 22/05/2023
- ⇒ Vente sur non bâti, rue de Nevers, renonciation au DPU le 5/06/2023
- ⇒ Vente sur non bâti, rue de Nevers, renonciation au DPU le 5/06/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Nevers, renonciation au DPU le 5/06/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin du Tremblay, renonciation au DPU le 5/06/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, allée des 1000 fleurs, renonciation au DPU le 5/06/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue de Belfort, renonciation au DPU le 12/06/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du Nord, renonciation au DPU le 16/06/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, les Places, renonciation au DPU le 26/06/2023

Engagement de dépenses :

Réfection parking, Saint-Claude Huissel, EIFFAGE

Montant : 3 960,00 € HT 4 752,00 € TTC

Achat lave-vaisselle et support inox, restaurant scolaire la Marelle, MOREL

Montant : 2 368,68 € HT 2 842,42 € TTC

Reprise de concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées, Pompes funèbres Alain Bonnepart et fils, subdélégation à Eric LACROIX

Montant : 6 330,00 € HT 7 596,00 € TTC

Enfouissement réseau Télécom, ZAC Coucy Tranche 8, TPO

Montant : 6 435,00 € HT 7 722,00 € TTC

Plateforme de rendez-vous en ligne pour consultation médicale, Centre de Santé, DOCTOLIB

Montant : 8 340,00 € HT 10 008,00 € TTC

Plateforme de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et les passeports, mairie, SYNBIRO

Montant : 1 000,00 € HT 1 200,00 € TTC

Baux :

Conclusion de conventions de servitudes d'ancrage pour luminaires rue Centrale avec la SCI DEUMISS et M FARJOT

Conclusion d'une convention de mise à disposition des installations sportives du Parc des sports Henri Malatray au

Stade amplepuisien, chemin de Bagatelle, durée : un an reconductible dans la limite de 12 ans

Demandes de subvention

Financier	Dispositif	Projets	Montant projet € HT	Montant sollicité	Date de dépôt
Département	Appel à projets 2023	Construction d'un Centre Technique Municipal (phase 1)	442 151.00 €	221 075.50 €	30/05/2023
Département	Appel à projets 2023	Réhabilitation du bâtiment de La Poste	87 000.00 €	17 500.00 €	30/05/2023
Département	Appel à projets 2023	Installation d'une climatisation CMS	29 872.56 €	14 936.56 €	30/05/2023
Département	Produit des amendes de police 2023	Réalisation de marquages en résine et aménagement d'un chemin piétonnier	31 489.17 €	18 826.67 €	01/06/2023

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations.

04- Désignation du référent déontologue de l'élu local du CDG69

Le conseil municipal désigne le référent déontologue du cdg69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune d'Amplepuis et approuve la convention d'adhésion annexée et définissant les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions. *Approuvé à l'unanimité*

05- Cession d'un lot à construire non viabilisé – secteur Coucy

Le Conseil Municipal approuve la vente du terrain cadastré D659 d'une superficie de 2331m2 à la société ACTIV représentée par M Christian VILLAIN pour un montant de 40 000€.

M Le Maire indique que le terrain ne bénéficie pas d'une exposition optimale, ce qui justifie la cession à ce montant inférieur à celui de l'estimation domaniale. *Adopté à l'unanimité*

06- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 4 303.83 €. *Adopté à l'unanimité*

07- Attribution des marchés de travaux – « construction d'un gymnase à Amplepuis » - autorisation de signer les avenants

M le Maire quitte la salle

Le conseil municipal autorise, pour la bonne exécution des marchés de travaux, M Éric Lacroix, 1^{er} adjoint et personne responsable du marché, à conclure et signer des avenants concernant ledit marché ainsi que tout document y afférent. M Eric LACROIX dresse un état des subventions obtenus pour ce projet. A ce jour, 1 317 395€ sont acquis soit 37% de l'opération. M le Maire s'étant retiré, adopté à l'unanimité

08- Reversement d'une partie de l'excédent 2022 du budget annexe « Centre municipal de Santé » au budget principal

Le Conseil municipal décide le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe « centre municipal de santé » vers le budget principal, soit la somme de 60 000€.

Le Conseil précise que les crédits budgétaires correspondant à cette opération ont été inscrits lors du vote des Budgets primitifs 2023 :

- Pour le budget annexe « centre municipal de santé » en dépenses d'investissement, au compte 6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes »
- Pour le budget principal : en recettes de fonctionnement au compte 7551 « excédents reversés par les budgets à caractère administratif »

Adopté par 19 et 6 abstentions (Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER, Mme Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD)

09- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024

Le Conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1er janvier 2024, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes du Centre Municipal de Santé et de la ZAC de Coucy appliquant actuellement l'instruction comptable M14 ;

Le Conseil municipal décide de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024, autorise le maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Enfin, le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

10- Décision modificative n°01/2023 – Budget annexe centre de Santé

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1/2023. *Adopté par 19 et 6 abstentions (Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, M Romain COLLIER, Mme Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD)*

11- Subventions aux associations 2023

Le Conseil municipal adopte comme suit les montants des subventions versées aux associations pour 2023 :

1) Associations scolaires

Mme Simone GUEYDON quitte la salle

- Sou des Ecoles (fonctionnement)	100.00 €
- A.P.E.L. (fonctionnement)	100.00 €
- Prévention routière	250.00 €
- A.P.E.C.E.P	100.00 €
TOTAL	550.00 €

Mme Simone GUEYDON s'étant retiré, adopté à l'unanimité

2) Associations sportives

M Jean-Marc GUILLOT et Mme Corinne GELIN quittent la salle.

- Amicale des Pêcheurs à la ligne	200.00 €
- Ski et Montagne	200.00 €
- Val de Reins Cycliste	524.70 €
- Tennis-Club	200.00 €
- Tennis de Table	462.00 €
- Pétanque des Petits Brotteaux	336.00 €
- Etincelle	875.20 €
- Eveil Sportif Féminin (gymnastique)	739.00 €
- La Fraternelle	829.60 €
- Hand-Ball	855.60 €
- Stade Amplepuisien	2 051.70 €
- Ovale de Reins	1 196.10 €
- Basket Club	980.40 €
TOTAL	9 450.30 €

M Jean-Marc GUILLOT et Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

3) Associations culturelles

M Henri BURNICHON et Mme Corinne GELIN quittent la salle

- Union Musicale	570.00 €
- Union Chorale	150.00 €
- Atelier Danse Création	1 500.00 €
- Maison des Jeunes et de la Culture	2 015.00 €
- Les amis du musée Thimonnier - GRAHA	660.00 €
- Accordéon club	150.00 €
- Amis Musiciens	870.00 €
- Radio Val de Reins	430.00 €
- Maison du Quartier Déchelette	70.00 €
- Eveil sportif féminin (danse)	335.00 €
- Comité des fêtes	150.00 €
- Club d'astronomie de l'observatoire des Sauvages	70.00 €
TOTAL	6 970.00 €

M Henri BURNICHON et Mme Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

4) Associations à caractère social

Mme Simone GUEYDON et M Henri BURNICHON quittent la salle

- Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)	114.00 €
- Les Jardiniers d'Amplepuis	114.00 €
- Les Conjointes Survivants	114.00 €
- Association de Gestion des Instituts du Haut Beaujolais (AGHIB)	114.00 €
- CATM	114.00 €
- Centre Social	114.00 €
- Soleil Plus	114.00 €
- Faunambule	114.00 €
- Etre écolier à Kyabe	114.00 €
- Mutuelle bout d'chou	114.00 €
- Croix rouge Française	114.00 €
- Relais opération orange de sœur Emmanuelle	114.00 €
TOTAL	1 368.00 €

Mme Simone GUEYDON et M Henri BURNICHON s'étant retirés, adopté à l'unanimité

12- Approbation de la modification des tarifs communaux

Le Conseil décide d'ajouter le tarif concernant l'institution d'une caution pour la location du boulodrome : 200€ ; de modifier le tarif de la caution de la Halle de l'Industrie : 200 € ; et adopte la grille tarifaire modifiée.

Adopté à l'unanimité

13- Règlement de location des locaux communaux – actualisation

Le Conseil municipal approuve les termes du règlement qui sera transmis à tous les utilisateurs. Adopté à l'unanimité

14- Versement d'une subvention aux jeunes agriculteurs d'Amplepuis-Thizy

Mme Angélique GONIN-CHARTIER quitte la salle. Le Conseil municipal approuve le versement d'un montant de 500€ aux jeunes agriculteurs d'Amplepuis-Thizy qui interviendra à l'issue de la manifestation, soit après le 4 août 2023.

Mme Angélique GONIN-CHARTIER s'étant retirée, adopté à l'unanimité

15- Versement d'une subvention à l'association Union Commerciale et Artisanale d'Amplepuis (UCAA)

Le Conseil municipal approuve le versement d'un montant de 150 € à l'UCAA. Adopté à l'unanimité

M le Maire se réjouit du fait que les présidences de l'UCAA et d'ATOUT COMMERCE soient tenues par des amplepuisiennes. Cela met en valeur le tissu commercial important de la commune.

Question diverses :

- Mme Pascale CERNICCHIARO demande ce qu'il en est du projet de l'hôpital. Elle explique que des rumeurs circulent à Thizy-les-Bourgs selon lesquelles l'hôpital d'Amplepuis actuel serait rasé pour être racheté par un entrepreneur. M le Maire indique que ces rumeurs sont sans fondement. Un conseil de surveillance a eu lieu le 27 juillet où il a été décidé d'une reconstruction à neuf sur le site du Clos du Crêt. M le Maire rappelle que le Clos du Crêt a été acheté par la commune à cette fin en 2011. Lors du prochain Conseil municipal d'octobre, M Patrice VERCHERE, Président du Conseil de surveillance du CHBV, viendra présenter le projet plus en détail. Il explique que deux scénarios ont été proposés : une reconstruction sur site pour un montant de 20 millions d'€ impliquant des travaux en site occupé et prévoyant une livraison du bâtiment en 2032 et une construction neuve pour un montant de 19.3 millions d'€ prévoyant une livraison en 2028. Le dossier doit être finalisé avant fin décembre pour bénéficier des aides possibles dans le cadre du SEGUR. Mme Pascale CERNICCHIARO aurait aimé que les élus puissent débattre de ce sujet. M Éric LACROIX indique qu'un débat aura lieu dans le cadre du PADD lors de la révision du PLU et au moment de la cession du tènement au CHBV. M le Maire indique que le bâtiment rue Raoul Follereau n'aura pas de difficulté à trouver un acheteur compte tenu des promoteurs intéressés pour investir sur la commune depuis quelques mois.
- Mme Simone GUEYDON informe que la 7^{ème} classe de l'école du Petit Prince ne fermera pas à la rentrée.
- M le Maire informe qu'un contrôle de gestion et des comptes de la commune par la Chambre Régionale des Comptes est en cours sur la commune et mobilise lourdement une partie des services.
- M le Maire informe que des containers ont brûlé dans les nuits du week-end end dernier. Les caméras de vidéoprotection sont en cours de visionnage.
- Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir
- M Thierry THOLIN informe que :
 - o Suite aux excellents résultats des sportifs d'Amplepuis, une cérémonie sera organisée samedi 30/9 à la salle Georges Bourbon
 - o Suite au retard pris dans le cadre de l'exécution des travaux à la salle de gymnastique, l'inauguration prévue le 14/10 est repoussée. Le bail à la salle de la Vallée a été prolongé à fin novembre.
- M le Maire indique que les 10 ans du Centre Municipal de Santé seront célébrés le 12/9 à 12h30.
- M JM GUILLOT encourage les habitants à aller voir le tour de France qui est une belle compétition
- En réponse à Mme Patricia PIVOT indiquant que les conseillers municipaux ont reçu un courrier concernant l'autorisation préfectorale relative au projet « Monts d'Eole », M le Maire indique qu'une délibération a déjà été prise en Conseil municipal et qu'il n'y a pas lieu de revenir dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

